

Directive sur la sécurité des informations

1. Directive sur la sécurité des informations

MediData AG entretient un système de gestion destiné à garantir la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des informations ainsi que le respect de toutes les dispositions en matière de protection des données. Nous nous efforçons de mettre en œuvre et d'appliquer les exigences respectives des toutes dernières versions de la norme ISO 27001 et de l'OCPD (ordonnance sur les certifications en matière de protection des données). MediData est certifiée en tant qu'organisation globale depuis 2013 conformément à la norme ISO 27001 et à l'OCPD et entend maintenir ces certifications.

1.1 Objectifs de la sécurité des informations, cybersécurité et de la protection des données

MediData AG considère qu'il est absolument décisif, dans le cadre de son activité, notamment en tant qu'exploitante d'une plate-forme d'échanges de données, de poursuivre les objectifs prioritaires suivants:

- Les informations et données externes et internes doivent être protégées des accès non autorisés (confidentialité).
- Les informations et données doivent être protégées contre les manipulations délibérées et non délibérées (intégrité).
- La disponibilité des produits et prestations doit correspondre aux promesses faites dans les descriptifs correspondants (disponibilité).
- Respect des exigences légales et contractuelles – l'accent étant notamment mis sur le respect des dispositions de protection des données.

Les règles suivantes doivent être appliquées afin d'atteindre ces objectifs:

- L'accès aux locaux de MediData est réglementé.
- Nous appliquons le principe «need-to-know» afin que les informations et fonctions soient à disposition des collaborateurs qui ont une mission correspondante.
- Les directives et instructions de travail doivent obligatoirement être suivies.
- Il est du devoir de tous les collaborateurs de faire part de leurs observations allant à l'encontre des objectifs susmentionnés.

La direction est consciente du fait que le respect de ces règles entraîne la complication de certains processus de travail, ce qui les rend plus chers.

1.2 Rentabilité

Les mesures permettant d'atteindre les objectifs doivent être prises en tenant compte des aspects économiques.

1.3 Rôles et responsabilités

Le poste de «Chief Information Security Officer (CISO)» et le «groupe pour la sécurité intégrale (GSI)» ont été créé pour la prise en charge du système de gestion. Des blocs d'information et des formations périodiques assurent la prise de conscience nécessaire de tous les collaborateurs et la répartition du savoir-faire correspondant dans toute l'entreprise. L'application des mesures est effectuée par voie hiérarchique. Les responsables de services et d'équipes sont soutenus par le CISO.

1.4 Amélioration continue

La collecte et l'analyse des informations relatives au système et à l'assistance fournissent d'importantes informations pour l'amélioration de nos produits et prestations. MediData AG prend fait et cause pour un processus d'amélioration systématique et continu, qu'elle s'engage à observer.

1.5 Vérification du système de gestion

MediData vérifie régulièrement l'efficacité et l'efficience du système de gestion et réinvestit les résultats dans le processus d'amélioration continue. Les violations des directives par les collaborateurs sont sanctionnées de mesures disciplinaires.

1.6 Obligation des fournisseurs

L'attention des fournisseurs pouvant entrer en contact avec des informations sensibles est expressément attirée sur les prescriptions de MediData AG et ceux-ci sont tenus par contrat d'appliquer la même norme avec les informations. Une collaboration intensive a lieu avec des fournisseurs importants triés sur le volet afin de vérifier et d'améliorer les processus.

2. Soutien du système de gestion – mise en œuvre

La direction de MediData AG déclare par la présente que le système de gestion et son amélioration continue à l'aide de ressources appropriées sont soutenus afin de répondre à tous les objectifs mentionnés dans cette directive.

2.1 Respect des obligations

MediData AG souhaite être une entreprise fiable pour tous ses clients, partenaires et fournisseurs et s'engage au respect de toutes les dispositions légales et conventions contractuelles.